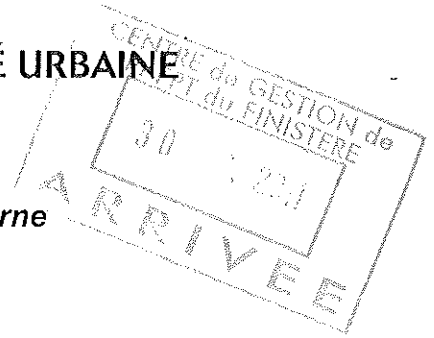


ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Grade d'ingénieur territorial



Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A du 30 novembre 2011 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne – année 2011-2012 - est fixée comme suit :

NOM-Prénom
FALC'HUN Pascal
GOUEDIC Michèle
JONCQUEUR Daniel
LE GOASDUFF Philippe Marie

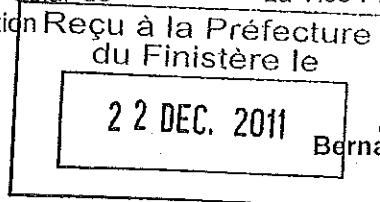
Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 30 novembre 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée,



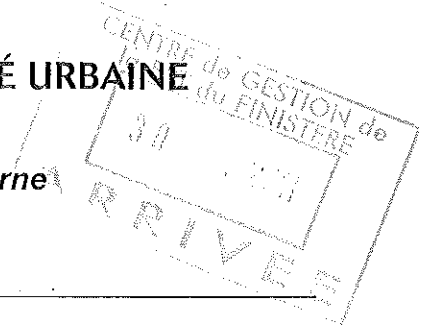
Bernadette ABIVEN



Affiché le :

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne
Grade de technicien territorial



Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment l'article 7 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 30 novembre 2011 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne – année 2011-2012 - est fixée comme suit :

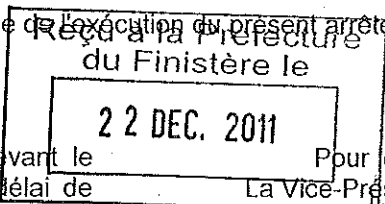
NOM-Prénom
ABERNOT ANDRE
ABERNOT RAYMOND
CLOATRE DENISE
DARE GABRIEL
GELEBART LUC
LAGADEC CHRISTIAN
LE CORRE MICHEL
MAHE JEAN-CLAUDE
ROZEC ANDRE

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 30 novembre 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification



Pour le Président,
 La Vice-Présidente déléguée,
 Bernadette ABIVEN

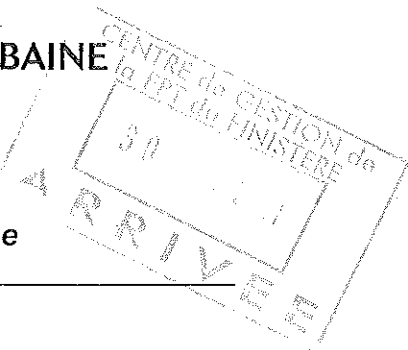


Affiché le :

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Liste d'aptitude au titre de la promotion interne

Grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe



Le Président,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, relatif aux conditions de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment les articles 17 et 18 ;
- VU le décret n° 2010-1357 modifié du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment l'article 11 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de la promotion interne – année 2011-2012 - est fixée comme suit :

Nom - Prénom
LE PAGE Marc
MALYQUEVIQUE Laurent

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Brest, le 30 novembre 2011

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée,


Bernadette ABIVEN



Affiché le :

